

COMMUNE DE DECHY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY



Le **VINGT QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE**, à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 18 Juin 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

Présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Corinne TABAKA, Marie-France ROGER, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT, Sylvie CAUMONT, Gérard BROCHARD, Charles VAILLANT.

Représentés : Mesdames, Messieurs : Estelle MOUY (procuration donnée à Jean-Michel SZATNY) ; JOOS Bernard (procuration donnée à Marie-France ROGER) ; Lahcen AZEROUAL (procuration donnée à Patricia DELCOURT) ; Aldo ZACCARDI (procuration donnée à Charles VAILLANT).

Absentes excusées : Mesdames : LEVRAY Claudine, Corinne BEAREZ, Laëtitia WALQUAN.

Secrétaire de Séance : Madame ROGER Marie-France.

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2022 – 2025 « INSERTION EMPLOI » CONCERNANT L'ACTION INTITULEE « ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SOCIO-PROFESSIONNEL DES ALLOCATAIRES DU R.S.A. »

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre de l'Appel à Projets 2022-2025 « Insertion et Emploi », a décidé d'accorder une subvention de 17 500 euros au CCAS pour l'action « Accompagnement individuel socio-professionnel des allocataires du RSA, et ce, au titre de l'année 2024, sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés.

Il donne connaissance de l'avenant à la convention s'y rapportant et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant avec le Département du Nord.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président du CCAS à signer l'avenant à la convention, avec le Département du Nord, relative aux modalités de financement dans le cadre de l'appel à projets 2022-2025 « insertion emploi » concernant l'action intitulée « accompagnement individuel socio-professionnel des allocataires du RSA », suite à l'attribution d'une subvention de 17 500 euros au CCAS pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY